

Secrétariat d'Administration National des
Données Relatives à l'Eau
(SANDRE)

Dictionnaire de données de
**LA MESURE AU SEIN
DES OUVRAGES**

REJETS

1997 - 1

(Version 1.1)



AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre des acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations ...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

Le Réseau National des Données sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a été mis en place à l'initiative du Ministère de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également le Ministère du travail et des affaires sociales, l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, l'IFREMER, Météo-France, EDF et l'Office International de l'Eau.

Le RNDE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des tâches prioritaires du RNDE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

Les dictionnaires de données :

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- qui a le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

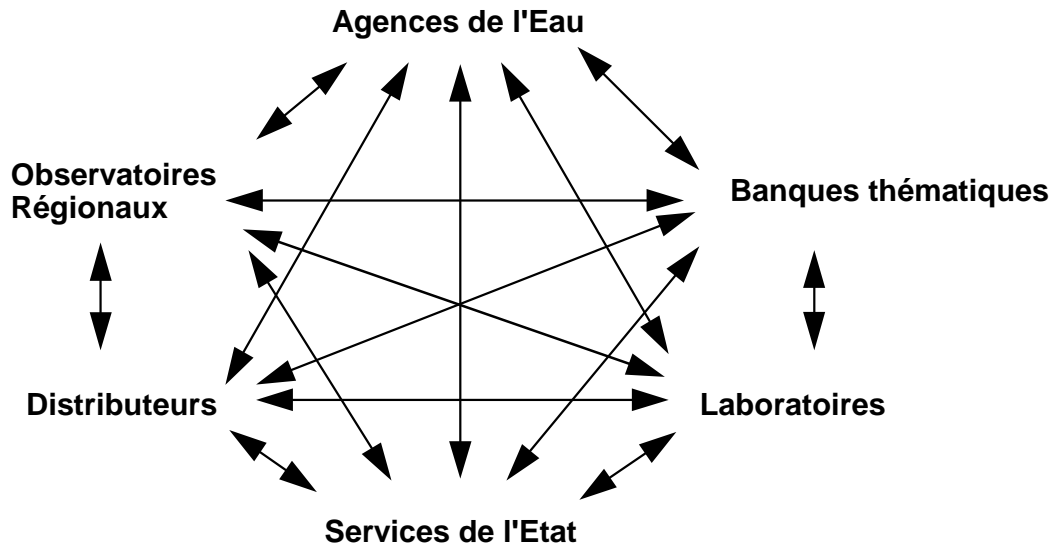
Les nomenclatures communes :

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent être

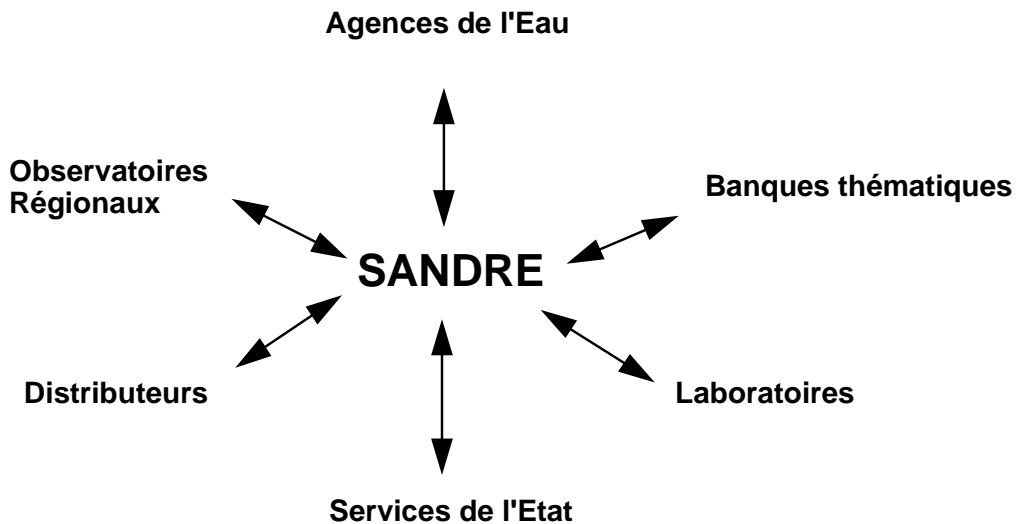
identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, ils leur sera particulièrement difficile d'échanger des résultats. C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ces nomenclatures afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau des moyens pour identifier de façon unique les données échangées.

Les formats d'échange informatique :

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en oeuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.



Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole R.N.D.E. ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs

au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau, ARSATESE...

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau

Office International de l'Eau
Rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex

Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.77.72.24

INTRODUCTION

Le dictionnaire de données de *la mesure au sein des ouvrages* est un des volets du dictionnaire de données du SANDRE sur les rejets. Il est complété par sept autres dictionnaires de données répartis en deux thèmes :

Les rejets

- le dictionnaire de données du suivi des flux polluants ;
- le dictionnaire de données de la description des ouvrages.

Le référentiel

- le dictionnaire de données du référentiel hydrographique,
- le dictionnaire de données du référentiel hydrogéologique,
- le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- le dictionnaire de données de l'intervenant,
- le dictionnaire de données des paramètres

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données. Le dictionnaire de données origine de chaque objet est précisé en annexe.

Le dictionnaire de données de *la mesure au sein des ouvrages* est présenté en quatre parties. La première partie précise les conventions utilisées dans le dictionnaire de données. La seconde partie décrit et délimite le domaine couvert par le dictionnaire de données dont les concepts et les attributs sont définis respectivement dans la troisième et quatrième partie.

CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

I - Formats des attributs

La description des attributs fait appel à sept formats :

- caractère ;
- texte ;
- numérique ;
- logique ;
- date ;
- heure ;
- objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée. Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "*Vrai*" ou "*Faux*".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos...

II - Caractéristiques des attributs

Les caractéristiques sont des informations sur l'attribut qui complètent sa définition. Elles sont au nombre de 20. Elles ne sont pas toutes systématiquement renseignées pour chaque attribut car, d'une part, des valeurs par défaut leur sont attribuées, et d'autre part, certaines sont spécifiques à des formats de données. Par exemple, la précision d'une rédaction strictement en *Majuscule* ou en *Minuscule* n'a pas d'objet pour les attributs numériques.

La définition et les valeurs par défaut des caractéristiques retenues pour le dictionnaire sont les suivantes :

Responsable :

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

Précision absolue :

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

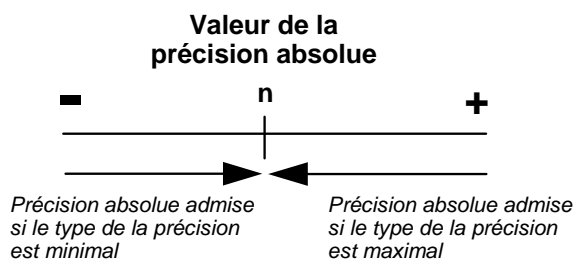
- type de précision absolue,
- caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

Type de précision absolue :

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



Caractère de la précision absolue :

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

Précision relative :

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

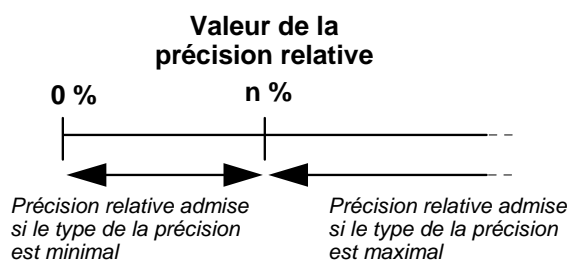
Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.



Caractère de la précision relative :

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

Longueur impérative :

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.

Par défaut, les longueurs sont maximales.

Majuscule / Minuscule :

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

Accentué :

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

Origine temporelle :

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

Nombre décimal :

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "*oui*" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles est à *non*.

Borne inférieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

Borne supérieure de l'ensemble des valeurs :

La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

Pas de progression :

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est définie par défaut.

Unité de mesure :

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

Saisie :

La caractéristique *saisie* indique si le renseignement de l'attribut est obligatoire ou optionnel.

Par défaut, la saisie est facultative.

Structure :

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent.

Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

Aucune structure n'est définie par défaut.

Autres caractéristiques :

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

III - Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales

Les dictionnaires de données font quelquefois référence aux listes nationales. Les éléments de ces listes ne sont pas créés à l'initiative du SANDRE mais sont le fruit de demandes d'ajouts provenant des producteurs de données.

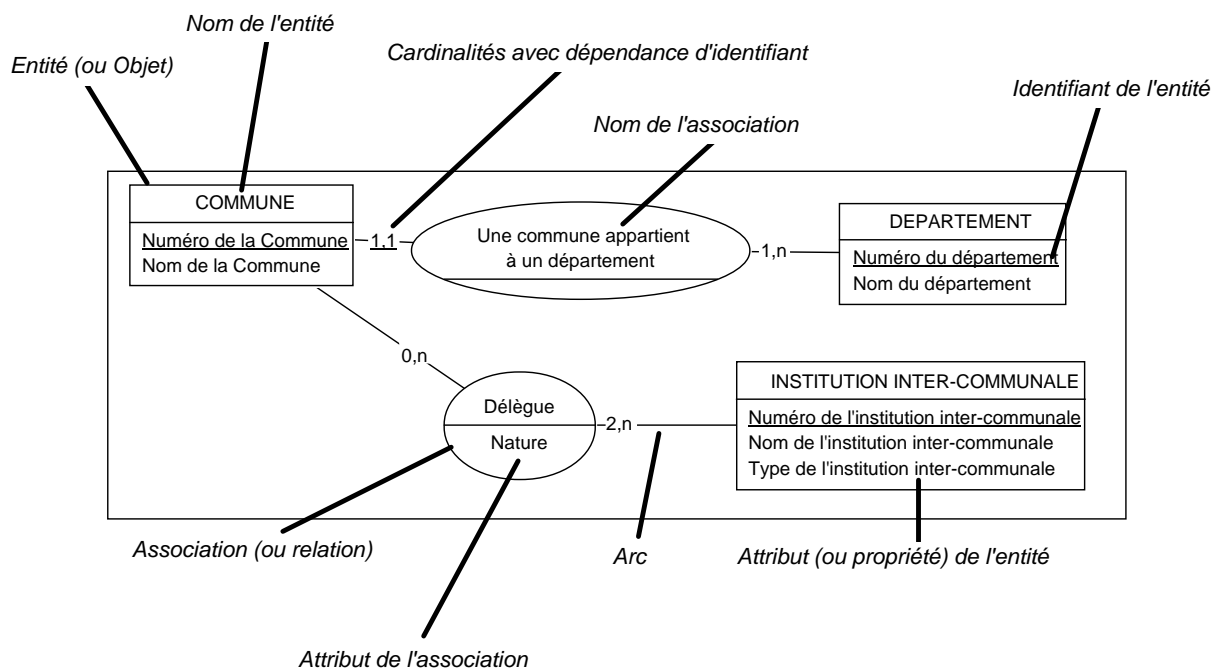
Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes se déroule en deux étapes.

- A la demande d'un nouveau code par un producteur de données pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.
- Puis sur une base annuelle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel élément, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition". L'élément sous ce statut n'est pas utilisable.

IV - Formalisme des schémas de données

Le formalisme utilisé pour les schémas de données est inspiré du formalisme MERISE. Il est décrit à l'aide du schéma ci-dessous.



Arc

Un arc relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

- ♦ Les cardinalités soulignées signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc.
- ♦ Quand les cardinalités sont complétées d'un nombre entre crochets, l'identifiant alternatif de rang correspondant est composé en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants alternatifs des entités complémentaires à la relation de l'arc.

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participations des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont préfixés par un nombre entre crochets qui indique le rang de l'identifiant alternatif.

Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Schéma conceptuel de données

Le schéma conceptuel des données est la représentation graphique

- des objets contenus dans un système d'information ;
- des attributs contenus dans ces objets ;
- et des articulations entre ces objets représentées par des associations.

LA MESURE AU SEIN DES OUVRAGES

Le domaine couvert par le dictionnaire de données de la mesure au sein des ouvrages comprend l'ensemble des étapes nécessaires à la mesure des paramètres physico-chimiques et autres, réalisées dans le but de connaître l'état et la composition des effluents d'eau, de boues... au droit d'un point de mesure à l'intérieur d'un ouvrage (station d'épuration, système de collecte, ...).

I - Le point de mesure

Le point de mesure est un lieu physique où sont effectuées directement des mesures ou sur lequel sont réalisés des prélèvements.

Le point de mesure est systématiquement localisé à l'intérieur :

- d'un site industriel,
- d'un ouvrage de rejet au milieu naturel,
- d'un système de collecte,
- d'un ouvrage de dépollution (station d'épuration, ...).

Au sein d'un ouvrage, un point de mesure est situé soit sur un équipement soit sur une connexion entre équipements (cf. dictionnaire de données de la description des ouvrages). A chaque point de mesure situé en entrée ou en sortie d'un ouvrage, l'origine ou la destination des effluents qui transitent par le point peut être également indiquée en associant le point de mesure à une des connexions amont ou aval de l'ouvrage (cf. dictionnaire de données du suivi des flux polluants).

Chaque point de mesure est créé et géré par l'organisme qui l'utilise (le producteur) et est identifié par le code qui lui est affecté par cet organisme.

II - Les étapes de la mesure

A - L'opération de prélèvement d'effluents

La première étape pour la mesure au sein d'un ouvrage est l'opération de prélèvement d'effluents. Il s'agit du déplacement d'une équipe de préleveurs sur un ouvrage pour y faire des mesures in situ et/ou des prélèvements en vue d'analyses en laboratoire.

L'opération de prélèvement est aussi l'occasion pour le ou les préleveurs de mesurer les conditions environnementales des prélèvements qui sont des informations indispensables à une bonne interprétation des résultats. Parmi les conditions de prélèvement, on retrouve les conditions météorologiques (ensoleillé, pluvieux, venteux, ...), ...

Il n'y a qu'une opération de prélèvement à un instant donné au sein d'un ouvrage même si plusieurs organismes interviennent pour y faire des prélèvements.

B - Le prélèvement d'effluents

Le prélèvement d'effluents est la deuxième étape de la mesure. C'est la phase pendant laquelle est constitué le prélèvement sur lequel seront effectuées les analyses en laboratoire. Un prélèvement porte toujours sur un seul support. Il n'est pas possible d'avoir un prélèvement qui soit à la fois d'eau et de boue. Par contre, un support peut faire l'objet de plusieurs prélèvements pendant une opération de

prélèvement. C'est le cas, par exemple, de l'eau qui peut être prélevée dans des flacons en verre et en plastique, suivant les paramètres à mesurer.

Le prélèvement est réalisé pendant une opération de prélèvements et ne porte que sur un et un seul point de mesure. Les prélèvements moyens dans l'espace ne sont pas gérés et les prélèvements moyens dans le temps sont gérés dans le dictionnaire de données sous la forme de prélèvements ponctuels ou 24 heures.

Quand le préleveur effectue une mesure directe dans les effluents en plongeant par exemple sa sonde qui mesure l'oxygène dissous ou le pH, on considère qu'il existe un prélèvement (fictif) dont la date et la durée correspondent à celles de l'analyse.

C - L'analyse

L'analyse est la dernière étape de la mesure. Elle est réalisée soit in situ soit dans un laboratoire.

Une analyse ne porte que sur un prélèvement. Plus précisément, elle est effectuée sur une fraction du support prélevé.

Cette fraction peut être le support dans son intégralité ou l'une de ses parties. Il est possible d'obtenir plusieurs fractions d'un support obtenu par un seul prélèvement.

Une analyse ne portant que sur un seul paramètre, il existera autant d'analyses sur un prélèvement que de paramètres à mesurer.

III - Les méthodes

Afin de faire connaître la façon dont la mesure a été effectuée, il est possible d'indiquer la méthode qui a été utilisée pour chacune des phases de la mesure. Il s'agit :

pour le PRELEVEMENT :

- de la méthode de prélèvement et d'échantillonnage,
- et de la méthode de conservation et de transport,

pour l'ANALYSE :

- de la méthode de fractionnement,
- et de la méthode d'analyse.

Ne sont retenues sur le plan national que les méthodes normées ou largement reconnues comme celles du RODIER, du Standard Method, ...

IV - La qualité des données

Les données de qualité ne sont pas qualifiables de bonne ou mauvaise dans l'absolu. En effet, une donnée de bonne qualité pour un usage ne le sera pas pour un second usage. Il revient donc à l'utilisateur de la donnée de l'évaluer en fonction du contexte dans lequel elle a été obtenue et de vérifier si la qualité de l'information est de niveau suffisante pour l'usage qu'il veut en faire.

Par contre, le dictionnaire des données permet d'attribuer un code de validité de la donnée par rapport à son contexte. Le producteur de la donnée peut ou non s'engager sur la représentativité de la donnée, par rapport à l'effluent et dans le cadre des moyens employés.

V - Les acteurs

Trois types d'acteurs interviennent dans l'acquisition de la donnée :

- le préleveur qui effectue le prélèvement,
- le laboratoire qui réalise l'analyse,
- et le producteur qui s'engage sur la donnée.

DICTIONNAIRE DES OBJETS

ANALYSE

Les analyses des rejets font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'il s'agisse d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le point de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge le matériel automatique utilisé sur le point de mesure pour effectuer le prélèvement et l'analyse,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Numéro de l'analyse (Clé primaire)
- Date de l'analyse
- Heure de l'analyse
- Résultat de l'analyse
- Code remarque de l'analyse
- Analyse in situ / en laboratoire
- Difficulté(s) d'analyse
- Unité de mesure
- Etat du résultat de l'analyse
- Référence de l'analyse
- Commentaires sur l'analyse
- Commentaires sur l'état du résultat de l'analyse

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS

Pour chaque opération de prélèvement d'effluents, des mesures in situ sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement des prélèvements comme les conditions météorologiques et le débit... Ceci permet de connaître les conditions environnementales dans le but de mieux interpréter les résultats. En effet, elles peuvent influencer, voire biaiser les résultats obtenus.

Les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'effluents sont fournies par l'organisme chargé des prélèvements, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents (Clé primaire)
- Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents (Clé primaire)
- Mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Etat de validation de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

CONNEXION

Les connexions matérialisent un lien logique entre deux et seulement deux ouvrages composants la chaîne de production des rejets. C'est également un lieu physique ou logique auquel sont rattachés des flux de pollution mesurés ou évalués.

Entre deux ouvrages n'existe qu'une et qu'une seule connexion pour une nature d'effluent donnée (eau, boue, ...). Ainsi, si deux canalisations relient une station d'épuration et un rejet dans le milieu, elles ne donneront lieu qu'à une seule connexion auquel on rattachera, par exemple, des données de flux établies à partir de la somme des données obtenues sur chaque canalisation.

Chaque connexion a une période de validité définie à l'aide des attributs "Date de création de la connexion" et "Date de retrait de la connexion". Une connexion cesse d'être valide lorsqu'elle ne correspond plus à une réalité physique (canalisation bouchée ou détruite...).

La proportion d'effluent qui transite par la connexion peut évoluer. Ses différentes valeurs seront historisées en associant à chaque valeur statistique, la proportion d'effluent qui transite à la connexion lorsque celles-ci sont établies.

Une connexion ne permet pas tous les chaînages entre tous les ouvrages, mais seulement ceux indiqués dans le tableau ci-après.

COM = commune
SI = Site industriel
SC = Système de collecte
STEP = Station d'épuration
REJ = Ouvrage de rejet dans le milieu naturel

		AVAL				
		COM	SI	SC	STEP	REJ
A M O N T	COM			X		
	SI			X	X	X
	SC				X	X
	STEP			X	X	X
	REJ					

Avec comme chaînages possibles :

- COM ⇒ SC ⇒ STEP ⇒ REJ
- COM ⇒ SC ⇒ REJ
- SI ⇒ SC ⇒ STEP ⇒ REJ
- SI ⇒ SC ⇒ REJ
- SI ⇒ STEP ⇒ REJ
- SI ⇒ STEP ⇒ STEP ⇒ REJ
- SI ⇒ STEP ⇒ SC ⇒ STEP ⇒ REJ
- SI ⇒ STEP ⇒ SC ⇒ REJ
- SI ⇒ REJ

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Type de l'ouvrage amont (Clé primaire)
Code de l'ouvrage amont (Clé primaire)
Type de l'ouvrage aval (Clé primaire)
Code de l'ouvrage aval (Clé primaire)
Date de création de la connexion (Clé primaire)
Nature du flux (eau, boue) (Clé primaire)
Date de retrait de la connexion
Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion
Commentaires sur la connexion

CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS

Une connexion entre équipements matérialise un lien hydraulique entre deux et seulement deux équipements d'une station d'épuration. Une connexion peut également représenter un lien mécanique : par exemple, un tapis roulant entre deux équipements par lequel transite de la boue.

Chaque connexion a une période de validité définie à l'aide des attributs "Date de création de la connexion" et "Date de retrait de la connexion". Une connexion cesse d'être valide lorsqu'elle ne correspond plus à une réalité physique (canalisation bouchée ou détruite...).

Les informations sur les connexions entre équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de mise en service de la connexion entre équipements
 - Date de mise hors service de la connexion entre équipements
 - Commentaires sur la connexion entre équipements
 - Proportion d'effluent de l'équipement amont qui passe par la connexion
-

EQUIPEMENT

Un équipement est en règle générale une construction de génie civil dotée d'appareillages lui permettant d'assurer une séquence élémentaire dans le traitement des eaux, des boues, des odeurs ou des sous-produits, au sein d'une station d'épuration. Il peut également s'agir simplement d'un appareillage affecté au contrôle ou à l'exploitation de la station d'épuration (exemples : dégrilleur mécanique, dégraisseur aéré, bassin d'aération à turbines, bassin anaérobie, centrifugeuse, analyseur en ligne, fosse à graisse, tour de lavage acide, ...).

La définition d'un équipement au sein d'une station est libre et effectuée sous la responsabilité du ou des organismes qui décrivent la station d'épuration.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'équipement (Clé primaire)
 - Libellé de l'équipement
 - Description de l'équipement
-

FRACTION ANALYSEE

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte la détermination.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier,
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson / Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

Les fractions analysées sont regroupées par nature de fraction analysée, pour chacune desquelles sera précisée les unités de mesure de référence des paramètres chimiques et microbiologiques.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la fraction analysée (Clé primaire)
- Nom de la fraction analysée

Statut de la fraction analysée
Date de création de la fraction analysée
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée
Auteur de la fraction analysée
Commentaires sur la fraction analysée

INTERVENANT

Les intervenants sont tous les organismes qui sont référencés dans les bases de données au format SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par un code SANDRE ou par leur code SIRET.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire.

La liste nationale des code SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code SANDRE de l'intervenant (Clé primaire)
Code SIRET de l'intervenant (Clé alternative-1)
Nom de l'intervenant
Statut de l'intervenant
Date de création de l'intervenant
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
Auteur de l'intervenant
Mnémonique de l'intervenant
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
Rue de l'intervenant
Lieu-dit où réside l'intervenant
Ville de l'intervenant
Département / pays de l'intervenant
Commentaires sur l'intervenant
Domaine(s) d'activité de l'intervenant

METHODE

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans

objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.

La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

pour les paramètres chimiques et physiques :

- le prélèvement et l'échantillonnage ;
- la conservation et le transport ;
- le fractionnement ;
- et l'analyse ;

pour les paramètres environnementaux :

- l'observation ;

pour les paramètres hydrobiologiques :

- l'ensemble du processus ;

pour les paramètres microbiologiques :

- le prélèvement, la conservation et le transport ;
- et la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent imposer, voire recommander, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la méthode (Clé primaire)

Nom de la méthode

Statut de la méthode

Date de création de la méthode

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode

Auteur de la méthode

Références de la méthode

Commentaires sur la méthode

Libellé long de la méthode

OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT

Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens sur un point de mesure en vue d'y effectuer une ou plusieurs mesures in situ et/ou des prélèvements d'effluents constitue une opération de prélèvement d'effluents également appelée 'visite' pour les stations d'épuration. Celle-ci est identifiée par une référence d'opération ou se définit par rapport au couple (identifiant l'ouvrage et date du début de l'opération de prélèvement d'effluents).

Il ne peut pas y avoir plusieurs opérations de prélèvements d'effluents sur un point de mesure à un même instant mais une opération de prélèvements d'effluents peut porter sur plusieurs points de mesure.

L'opération de prélèvement d'effluents donne lieu à un ou plusieurs prélèvements.

Enfin, pour chaque opération, des mesures peuvent être effectuées directement dans le site pour mesurer le débit des effluents ou bien pour préciser les conditions environnementales des prélèvements (conditions météorologiques ...).

Les informations sur l'opération de prélèvements d'effluents sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Date de début de l'opération de prélèvement d'effluent (Clé primaire)

Date de fin de l'opération de prélèvement d'effluent

Référence de l'opération de prélèvement d'effluent

Commentaires sur l'opération de prélèvement d'effluent

OUVRAGE DE DEPOLLUTION

Un ouvrage de dépollution est un ouvrage qui vise à réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'ouvrage de dépollution (Clé primaire)
Type d'ouvrage de dépollution (Clé primaire)
Nom de l'ouvrage de dépollution
Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution
Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution
Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution
Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution
Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution
Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution
Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution
Commentaires sur l'ouvrage de dépollution

OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL

L'ouvrage de rejet dans le milieu décrit l'aboutissement des flux de pollution dans le milieu naturel qu'il y ait ouvrage physique ou non.

En fonction du milieu auquel il se rattache, chaque ouvrage de rejet se décline en l'un des cinq sous-types suivants :

- rejet dans une entité hydrographique,
- rejet en milieu marin,
- rejet d'épandage,
- rejet diffus,
- et rejet dans un système aquifère.

Les ouvrages de rejets dans une entité hydrographiques sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui rejettent dans un cours d'eau, dans un lac, dans une zone humide... les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets en milieu marin sont tous les dispositifs (qui se résument dans la plupart des cas à un tuyau) qui dispersent directement dans la mer ou l'océan les effluents qui y aboutissent.

Les ouvrages de rejets d'épandage sont l'ensemble des parcelles sur lesquelles sont épandus les effluents.

Les rejets diffus sont l'ensemble des rejets non localisables et non directement mesurables bien que la ou les origines puissent être connues.

Les rejets dans un système aquifère sont tous les dispositifs qui rejettent de façon directe en milieu souterrain (forage, puits, ...) les effluents qui y aboutissent.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel (Clé primaire)
Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel
Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel

PARAMETRE

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- et tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du paramètre (Clé primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre

Définition du paramètre

Références bibliographiques sur le paramètre

Commentaires sur le paramètre

POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE

Un point de mesure est un lieu physique identifié, localisé sur un des ouvrages du chaînage des ouvrages de production et d'élimination des rejets, et sur lequel sont réalisés des prélèvements ou effectuées directement des mesures (à l'aide de sonde par exemple).

Un point de mesure est localisé en entrée, sur ou en sortie d'un ouvrage. Il peut être exclusivement réservé à un type particulier d'effluent (sortie eau, sortie boue...) voire rattaché à un équipement de l'ouvrage.

Les informations sur le point de mesure relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point de mesure.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro du point de mesure (Clé primaire)

Libellé du point de mesure

Localisation globale du point de mesure

Commentaire sur le point de mesure

PRELEVEMENT D'EFFLUENT

Le prélèvement d'effluents fait référence au prélèvement et à toutes les autres opérations qui ont lieu entre l'arrivée du préleveur sur le terrain et l'arrivée du prélèvement au laboratoire, c'est-à-dire à l'échantillonnage, au flaconnage, et au transport.

Pour chaque prélèvement d'effluents, il est précisé :

- l'organisme qui prélève ou qui a en charge tout l'appareillage de prélèvement,
- le support prélevé,
- les méthodes de prélèvement/échantillonnage, de conservation/transport,
- et le point de mesure où est effectué le prélèvement.

Les prélèvements sont soit ponctuels soit sur 24 heures. Ils sont également effectués à la main ou à l'aide d'un préleveur automatique asservi au temps ou au débit.

Les points de mesure auxquels font référence les prélèvements devront en intégralité appartenir à l'ouvrage référencé par l'opération de prélèvement pendant laquelle sont effectués les prélèvements.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Numéro du prélèvement d'effluents (Clé primaire)

Date du prélèvement d'effluents

Heure du prélèvement d'effluents

Durée du prélèvement d'effluents

Localisation précise du prélèvement d'effluents

Référence du prélèvement d'effluents (producteur)

Difficultés lors du prélèvement d'effluent

Commentaires sur le prélèvement d'effluents

SITE INDUSTRIEL

Unité de production (ou établissement économique au sens de l'INSEE) géographiquement individualisée dans laquelle une ou plusieurs personnes utilisent de l'eau dans le cadre de leurs activités économiques et sont susceptibles de contribuer à la modification du milieu naturel.

Il comprend :

- les établissements industriels ou usines,
- les exploitations agricoles,
- les établissements publics d'hébergements et de services que sont les lycées, les hôpitaux, les casernes militaires,...
- les chantiers, ...

Un site industriel sera toujours considéré comme un producteur d'effluents même s'il possède des capacités de dépollution (centre d'incinération, cimenterie...). Celles-ci seront traitées par le concept d'unité de traitement des sous-produits que l'on peut rapporter à un site industriel.

Le site industriel ne doit pas être confondu avec l'établissement (unité administrative) au sens de l'INSEE qui désigne la propriété d'un site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du site industriel (Clé primaire)
- Nom du site industriel
- Coordonnée X du site industriel
- Coordonnée Y du site industriel
- Projection des coordonnées du site industriel
- Mode d'obtention des coordonnées du site industriel
- Code NAF
- Date de mise en service du site industriel
- Date de mise hors service du site industriel
- Commentaires sur le site industriel

SUPPORT

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Dans le contexte des liens que possède cet objet avec le paramètre hydrobiologique, le support est l'organisme vivant échantillonné en vue de l'élaboration, ou de la mesure, ou bien encore du calcul d'une grandeur définie dans le cadre du paramètre. Il s'agit :

- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du support (Clé primaire)
- Nom du support
- Statut du support
- Date de création du support
- Date de la dernière mise-à-jour du support
- Auteur du support
- Commentaires sur le support

SYSTEME DE COLLECTE

Au sens du décret n°94-469 du 3 juin 1994 et de la Directive CEE n°91/271 du 21 mai 1991, un système de collecte est un système de canalisations qui recueille et achemine les eaux urbaines résiduaires.

En général, un système de collecte recueille également les eaux de ruissellement.

Synonyme :

- réseau d'assainissement,
- réseau de collecte.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du système de collecte (Clé primaire)

Libellé du système de collecte

Coordonnée X du système de collecte

Coordonnée Y du système de collecte

Projection des coordonnées du système de collecte

Mode d'obtention des coordonnées du système de collecte

Type de système de collecte

Longueur du système de collecte

Date de mise en service du système de collecte

Date de mise hors service du système de collecte

Commentaires sur le système de collecte

DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Analyse in situ / en laboratoire

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'attribut "Analyse in situ / en laboratoire" précise si l'analyse a eu lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'un des codes suivants :

Code	Libellé
0	Localisation inconnue
1	In situ
2	Laboratoire

La localisation inconnue n'est autorisée que pour les données d'historique.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Auteur de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Objet Graphique*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque ouvrage de dépollution est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée ouvrage par ouvrage.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Code de l'équipement

Nom de l'Objet/Lien : *EQUIPEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *Agences de l'eau*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'équipement est un groupe de caractères alphanumériques qui désigne de façon univoque un équipement au sein d'une station d'épuration.

Les informations sur les équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Code de l'ouvrage amont

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *12*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'identifiant de l'ouvrage amont correspond au code utilisé pour désigner l'ouvrage en amont de la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Code de l'ouvrage aval

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>12</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

L'identifiant de l'ouvrage aval est le code utilisé pour désigner l'ouvrage aval à la connexion. Il s'agit suivant le type de l'ouvrage, du code commune, du code du site industriel, du code du système de collecte, ...

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Code de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>12</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau / ADEME</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'ouvrage de dépollution est une chaîne alphanumérique qui lui est associé à des fins d'identification.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Les codes attribués par les Agences de l'eau sont composés du code bassin sur deux positions en préfixe et du code des stations d'épuration interne au bassin sur dix positions.

Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>12</i>
Longueur impérative :	<i>Oui</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est attribué à des fins d'identification.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Code de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non significatif sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la méthode est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions et non significatif.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

Code du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant artificiel numérique sur 5 positions maximum, non significatif et associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *12*
Longueur impérative : *Oui*
Responsable : *Agences de l'eau*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du site industriel est un code attribué par les Agences de l'eau qui permet d'assurer le suivi d'une activité économique sur un site indépendamment des changements de propriétés qui induisent des changements de code SIRET.

Code du support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du support est un identifiant artificiel numérique sur trois positions et non signifiant, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Code du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *12*
Longueur impérative : *Oui*
Responsable : *Agences de l'eau*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du système de collecte est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est associé à des fins d'identification.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Code NAF

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *4*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) INSEE*

Définition :

Le code N.A.F. est le code de la Nomenclature des Activités et des Produits par lequel l'activité économique de site industriel est décrit.

La nomenclature N.A.F. relève de la responsabilité de l'INSEE et les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Code remarque de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le code remarque de l'analyse d'effluents permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend les valeurs décrites dans le tableau ci-dessous.

Cas de figure	Code remarque	Valeur du résultat
Analyse non faite	0	Champ vide
Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation	1	Résultat
Résultat = 0	1	0
Résultat < seuil de détection	2	Seuil de détection
Résultat > seuil de saturation	3	Seuil de saturation
Présence	4	1
Absence	4	2
Incomptable	5	Champ vide
Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)	7	Seuil de quantification

Il est à noter que le résultat est un nombre qui peut être le cas échéant signé et/ou décimal.

Le code remarque Présence se rapporte essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

De même, le code Incomptable fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Code SANDRE de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *17*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui tient à jour une liste nationale des acteurs référencés dans les banques de données au format SANDRE.

Le code est une valeur entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Code SIRET de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *14*
Longueur impérative : *Oui*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Autre caractéristique : *Clé alternative-1*

Définition :

L'INSEE identifie chaque établissement par un numéro à quatorze chiffres, ou numéro SIRET, composé, dans l'ordre :
- des neuf chiffres du numéro SIREN ;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié.

Le dernier chiffre du SIRET est une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à entête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIRET de l'intervenant est le dernier en date qu'il utilise.

Les codes SIREN et SIRET sont attribués par l'INSEE et affectés à l'intervenant sous la responsabilité de l'organisme qui souhaite les utiliser, notamment dans des échanges de données.

Commentaire sur le point de mesure

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrages de rejets contiennent notamment des précisions d'informations sur l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisés dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'analyse d'effluents comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur l'état du résultat de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'état du résultat comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'opération de prélèvement d'effluent

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'opération de prélèvement d'effluents sont un ensemble d'informations sur l'opération de prélèvement qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur.

Les informations sur l'opération de prélèvements d'effluents sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

Commentaires sur l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrage de dépollution contiennent notamment des compléments d'informations sur l'ouvrage de dépollution.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur l'ouvrages de rejets contiennent notamment des précisions d'informations sur l'ouvrage de rejet.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur la connexion

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur la connexion rassemble les précisions que l'organisme souhaite apporter à propos de la connexion qu'il utilise.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Commentaires sur la connexion entre équipements

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur la connexion rassemble les précisions que l'organisme souhaite apporter à propos de la connexion qu'il utilise.

Les informations sur les connexions entre équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Commentaires sur la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'effluents comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir, l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où ont été effectuées les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'effluents.

Commentaires sur la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Commentaires sur le paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Commentaires sur le prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur le prélèvement d'effluents comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés de prélèvement qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur le site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur le site industriel contiennent notamment des compléments d'informations sur le site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Commentaires sur le support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Commentaires sur le système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Les commentaires sur les systèmes de collecte contiennent notamment des compléments d'informations sur le système.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>0</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>1 250 000</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau / ADEME</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée X de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée X de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>0</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>1 250 000</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée X de l'ouvrage de rejet dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée X du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>0</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>1 250 000</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée X du site industriel est la coordonnée X du site industriel dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites industriels situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les sites industriels situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le centroïde du site.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée X du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>0</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>1 250 000</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée X du système de collecte est la coordonnée X du système de collecte dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du système de collecte". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les systèmes de collecte situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les systèmes de collecte situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du système de collecte". Il est également exprimé

avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 en mètres au niveau de l'équateur.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées de la commune la plus importante qui est desservie par le système de collecte.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau / ADEME</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution est la coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages de dépollution situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les ouvrages de dépollution situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées du centroïde de l'ouvrage de dépollution.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y de l'ouvrage de rejet dans le milieu est la coordonnée Y de l'ouvrage de rejets dans le milieu dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejets dans le milieu". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les ouvrages situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les ouvrages de rejets dans le milieu situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées de l'ouvrage rejet dans le milieu". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le point de rejet.

Pour les ouvrages surfaciques (rejets diffus et épandages), le point de référence sera le centroïde de la zone ; par défaut il s'agira du point caractéristique.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée Y du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Responsable :	<i>Le mètre</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>

Définition :

La coordonnée Y du site industriel est la coordonnée Y du site industriel dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les sites industriels dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les sites industriels situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du site industriel". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera le centroïde du site.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Coordonnée Y du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format :	<i>Numérique</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000 (au pôle Sud)</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000 (au pôle Nord)</i>
Responsable :	<i>Agences de l'eau</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>

Valeurs négatives :

Oui

Définition :

La coordonnée Y du système de collecte est la coordonnée Y du système de collecte dans la projection indiquée dans l'attribut "Projection des coordonnées du système de collecte". Par convention, celle-ci est en Lambert II étendu pour tous les systèmes de collecte situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 1 600 000 (pour le sud de la Corse) à 2 700 000 (pour le Nord-Pas-de-Calais).

Pour les systèmes de collecte situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Projection des coordonnées du système de collecte". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord) en mètres.

Pour déterminer les coordonnées, le point de référence à prendre en compte sera les coordonnées de la commune la plus importante qui est desservie par le système de collecte.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 1/50 000e.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de création de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la connexion

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de création de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est établie entre deux ouvrages ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle la connexion existait avec certitude. Cette connexion est soit physique si elle correspond par exemple à un tuyau, soit logique si elle symbolise un ensemble de tuyaux.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Date de création de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de début de l'opération de prélèvement d'effluent

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date du début de l'opération de prélèvement d'effluents est la date à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur un point de mesure et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur un point de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvements d'effluents sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

Date de fin de l'opération de prélèvement d'effluent

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La date de fin de l'opération de prélèvement d'effluents est la date à laquelle finit une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement quitte les lieux du point de mesure.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur un point de mesure et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur un point de mesure à un instant donné.

Les informations sur l'opération de prélèvements d'effluents sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

Date de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La date de l'analyse d'effluents est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE dont il en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision relative : *Le jour*
Type de précision relative : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements.

Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

La date de mise en service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution rentre en activité.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise en service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage commence à être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel existait avec certitude.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise en service de la connexion entre équipements

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

La date de mise en service de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle la connexion a été créée entre deux équipements ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle la connexion entre équipements existait avec certitude.

Les informations sur les connexions entre équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Date de mise en service du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

La date de mise en service du site industriel est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle le site industriel commence à être utilisé dans le cadre d'une activité économique ; par défaut, il s'agit de la date la plus ancienne à laquelle le site industriel existait avec certitude.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise en service du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise en service du système de collecte est la date, exprimée au jour près, à laquelle le système de collecte commence à être utilisé.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

La date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution est la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage de dépollution cesse définitivement toute activité.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise hors service de l'ouvrage de rejets dans le milieu est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle l'ouvrage cesse d'être utilisé pour apporter des effluents dans le milieu ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle l'ouvrage de rejet au milieu naturel n'existait plus avec certitude.

Cette date ne s'applique que lorsque l'ouvrage est définitivement condamné.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service de la connexion entre équipements

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

La date de mise hors service d'une connexion entre équipements est au mieux la date, exprimé au jour près, à laquelle les liens hydrauliques ou mécaniques à l'origine de la création de la connexion n'existent plus ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle la connexion entre équipements n'existait plus avec certitude.

Les informations sur les connexions entre équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Date de mise hors service du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

La date de mise hors service du site industriel est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle toute activité cesse définitivement sur le site ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle toute activité avait cessé avec certitude

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de mise hors service du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le jour*

Définition :

La date de mise hors service du système de collecte est la date, exprimée au jour près, à laquelle le système de collecte cesse d'être utilisé.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Date de retrait de la connexion

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*

Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La date de retrait de la connexion est au mieux la date, exprimée au jour près, à laquelle une connexion est annulée entre deux ouvrages parce qu'elle n'a plus de correspondance physique ; par défaut, il s'agit de la date la plus récente à laquelle la connexion n'existait plus avec certitude. Le ou les tuyaux qu'elle symbolise ne sont plus utilisés ou ont été détruits.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Date du prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La date du prélèvement d'effluents est la date au jour près à laquelle le prélèvement a été fait. Si le prélèvement s'étend sur 24 heures, la date sera celle du jour durant lequel a été fait la plus grosse partie de l'échantillon.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Définition du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Département / pays de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Description de l'équipement

Nom de l'Objet/Lien : *EQUIPEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

La description de l'équipement est le nom 'standard' attribué à l'équipement. Il s'agit, à titre d'exemple, de l'un des noms de la liste indicative suivante.

- AERO-FLOTTATEUR
- AIRE BETONNEE COUVERTE
- AIRE BETONNEE NON COUVERTE
- ANALYSEUR D'OXYGENE
- ANALYSEUR DE COT
- ANALYSEUR DE PH
- ANALYSEUR DE POIDS DE BOUES
- ANALYSEUR DE REDOX
- ANALYSEUR DE TURBIDITE
- ANALYSEUR EN LIGNE
- ATELIER
- BAC A SABLES
- BASSIN D'AERATION
- BASSIN ANAEROBIE
- BASSIN D'AERATION A INSUFFLATION
- BASSIN D'AERATION A TURBINES
- BASSIN D'AERATION SEQUENTIEL
- BASSIN D'ANOXIE
- BASSIN D'IRRIGATION
- BASSIN D'ORAGE
- BASSIN DE CONTACT-STABILISATION
- BASSIN DE MAREE
- BASSIN DE PREAERATION
- BASSIN MIXTE
- BASSIN TAMPON
- BENNE FILTRANTE
- BIOFILTRE DENITRIFIANT
- BIOFILTRE LIT FIXE
- BIOFILTRE LIT MOBILE
- BIOFILTRE NITRIFIANT
- BY-PASS
- CANAL DEBITMETRIQUE
- CENTRIFUGEUSE
- CHENAL
- CHENAL D'OXYDATION A BROSSES
- CLARIFICATEUR LAMELLAIRE
- CLARIFICATEUR RACLE
- CLARIFICATEUR STATIQUE
- CLARIFICATEUR STATIQUE COMBINE
- CLARIFICATEUR SUCE
- CLASSIFICATEUR
- COMPACTEUR
- CUVE RECEPTION MATIERES DE VIDANGE
- DEBITMETRE
- DECAILLOUTEUR MECANIQUE
- DECAILLOUTEUR STATIQUE
- DECANTEUR DIGESTEUR
- DECANTEUR LAMELLAIRE
- DECANTEUR RACLE
- DECANTEUR STATIQUE
- DECANTEUR SUCE
- DECANTEUR-FLOCCULATEUR

- DEGRAISSEUR AERE
- DEGRAISSEUR FLOTTATEUR
- DEGRAISSEUR STATIQUE
- DEGRILLEUR MECANIQUE
- DEGRILLEUR STATIQUE
- DESHUILEUR STATIQUE
- DESSABLEUR STATIQUE
- DESSABLEUR-DEGRAISSEUR AERE
- DESSABLEUR-DEGRAISSEUR STATIQUE
- DETECTEUR DE VOILE DE BOUES
- DEVERSOIR D'ORAGE
- DIGESTEUR ANAEROBIE CHAUFFE
- DIGESTEUR ANAEROBIE NON CHAUFFE
- DIGESTEUR AEROBIE THERMOPHILE
- DILACERATEUR
- DISPOSITIF D'EPANDAGE SOUTERRAIN
- DISPOSITIF D'EPANDAGE SUR LE SOL
- DISQUES BIOLOGIQUES
- ELECTRO-FLOTTATEUR
- EPAISSISSEUR HERSE
- EQUIPEMENT DE TELEGESTION
- EQUIPEMENT DE TELESURVEILLANCE
- FILTRE A BANDE
- FILTRE A MEMBRANES
- FILTRE A SABLE
- FILTRE CHARBON ACTIF
- FILTRE GRANULAIRE
- FILTRE MULTICOUCHES
- FILTRE PRESSE
- FILTRE RAPIDE
- FILTRE SOUS VIDE
- FILTRE SUR MATERIAUX SPECIALISES
- FILTRE-FLOTTATEUR
- FLOTTATEUR
- FOSSE A GRAISSES
- FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX
- FOUR MIXTE
- FOUR SPECIFIQUE
- GAZOMETRE
- GRANULATEUR
- GRILLE D'EGOUTTAGE
- HYDROCYCLONE
- INSTALLATION DE COMPOSTAGE
- LABORATOIRE
- LAGUNE A BOUES
- LAGUNE A MACROPHYTES
- LAGUNE A MICROPHYTES
- LAGUNE ANAEROBIE
- LAGUNE D'AERATION
- LAGUNE DE DECANTATION
- LAGUNE DE DESINFECTION
- LAGUNE DE FINITION
- LIMITEUR DE DEBIT
- LIT A MACROPHYTES
- LIT BACTERIEN CLASSIQUE
- LIT BACTERIEN PLASTIQUE
- LIT DE SECHAGE
- LITS PLANTES DE MACROPHYTES
- PASTEURISATEUR
- POSTE D'APPORT DE NUTRIENTS
- POSTE D'EXTRACTION DES BOUES
- POSTE D'INJECTION D'OZONE
- POSTE D'INJECTION D'EAU DE JAVEL
- POSTE D'INJECTION DE BIOXYDE DE CHLORE
- POSTE D'INJECTION DE CARBONE
- POSTE D'INJECTION DE CHLORE GAZEUX
- POSTE DE COAGULATION
- POSTE DE COAGULATION-FLOCULATION
- POSTE DE FLOCULATION
- POSTE DE POST-PRECIPITATION
- POSTE DE PRE-PRECIPITATION
- POSTE DE PRECIPITATION SIMULTANEE
- POSTE DE RECIRCULATION LIQUEUR MIXTE

- POSTE DE RECYCLAGE BOUES ACTIVEES
- POSTE DE RECYCLAGE EAUX TRAITEES
- POSTE DE RECYCLAGE EAUX+BOUES
- POSTE DE REGULATION DE PH
- POSTE DE RELEVAGE EAUX BRUTES
- POSTE DE RELEVAGE TOUTES EAUX
- POSTE DE TRAITEMENT AUX ULTRAVIOLETS
- PREDEGRILLEUR GROSSIER
- PRELEVEUR AUTOMATIQUE
- REACTEUR DEGRADATION DES GRAISSES
- REPARTITEUR DE DEBIT
- RESERVOIR DE CHASSE
- SALLE DE COMMANDE
- SECHEUR
- SILO
- SILO EPAISSISSEUR
- SILO EPAISSISSEUR HERSE
- TABLE D'EGOUTTAGE
- TAMBOURS BIOLOGIQUES
- TAMIS
- TASSTER
- TORCHERE POUR METHANE
- TOUR DE LAVAGE ACIDE
- TOUR DE LAVAGE BASIQUE
- TOUR DE LAVAGE DE FINITION
- TROP PLEIN
- UNITE DE CONDITIONNEMENT A LA CHAUX
- UNITE DE CONDITIONNEMENT THERMIQUE
- ZONE D'ANOXIE NON SEPARÉE
- ZONE DE CONTACT

Les informations sur les équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Difficulté(s) d'analyse

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Libellé
0	Difficultés inconnues
1	Oui (Présence de difficultés)
2	Non (Absence de difficultés)

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, cet attribut peut être utilisé par l'organisme qui effectue l'analyse et qui souhaite renseigner la qualité du résultat de l'analyse en signalant la présence de problèmes pendant l'analyse. En effet, suivant les situations (qualité douteuse de l'échantillon, contamination du laboratoire, etc...) l'organisme qui réalise l'analyse peut rencontrer des difficultés qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur l'analyse".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions de l'analyse sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Difficultés lors du prélèvement d'effluent

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Libellé
0	Difficultés inconnues
1	Oui (Présence de difficultés)
2	Non (Absence de difficultés)

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement de prélèvement peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (panne du préleveur, conditions exceptionnelles, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement d'effluent".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *250*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Durée du prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de prélèvement d'effluent indique à l'aide des codes suivants si le prélèvement est ponctuel ou sur 24 heures.

Code	Libellé
0	Type de prélèvement inconnu
1	Prélèvement ponctuel
2	Prélèvement sur 24 heures

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Etat de validation de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état validation du résultat indique l'une des quatre validations attribuées par le producteur de données à la mesure de la condition environnementale, qui intègre :

- la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée,
- et la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

L'état de validation prend un des codes suivants :

Code	Libellé
0	Non validable
1	Bon
2	Douteux
3	Aberrant
4	Non encore validé

Par défaut, toute valeur aura la validité « Non encore validé ». Elle prendra ensuite l'une des quatre autres valeurs sur décision du producteur après examen.

Une valeur sera déclarée « Bon » quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Une valeur sera déclarée « Douteuse » si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation parfaite entre la donnée et sa finalité.

Une valeur sera non validable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la validation de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Une valeur sera aberrante lorsqu'elle est inhabituelle et inexplicée, bien que le contrôle de la chaîne de production de la donnée ne révèle à priori aucune anomalie. Il s'agit des données qui relèvent des phénomènes exceptionnels, voire inconnus pour un état des connaissances.

Etat du résultat de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

L'état du résultat indique l'une des quatre validations attribuées par le producteur de données au résultat de l'analyse en laboratoire, qui intègre :

- la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée,
- et la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

L'état du résultat prend un des codes suivants :

Code	Libellé
0	Non validable
1	Bon
2	Douteux
3	Aberrant
4	Non encore validé

Par défaut, toute valeur aura la validité « Non encore validé ». Elle prendra ensuite l'une des quatre autres valeurs sur décision du producteur après examen.

Une valeur sera déclarée « Bon » quand le producteur aura estimé que la donnée et toute la chaîne utilisée pour la produire sont corrects vis-à-vis de la finalité recherchée.

Une valeur sera déclarée « Douteuse » si la donnée ou sa chaîne de production présentent des dysfonctionnements qui ne permettent pas une adéquation parfaite entre la donnée et sa finalité.

Une valeur sera non validable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires à la validation de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Une valeur sera aberrante lorsqu'elle est inhabituelle et inexplicquée, bien que le contrôle de la chaîne de production de la donnée ne révèle à priori aucune anomalie. Il s'agit des données qui relèvent des phénomènes exceptionnels, voire inconnus pour un état des connaissances.

Heure de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'heure de l'analyse d'effluent est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Précision relative : *La minute*
Type de précision relative : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements.

Heure du prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'heure du début du prélèvement d'effluents indique seulement pour les prélèvements ponctuels, l'heure à la minute près à laquelle le prélèvement a été effectué.

Pour les prélèvements 24 heures cet attribut n'est pas renseigné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Libellé court du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Libellé de l'équipement

Nom de l'Objet/Lien : *EQUIPEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le libellé de l'équipement est le nom attribué par l'exploitant de la station d'épuration pour désigner un équipement en particulier.

Les informations sur les équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le libellé de l'ouvrage de rejet dans le milieu est un nom qui est associé à chaque ouvrage et qui rappelle, suivant l'ouvrage qui lui est en amont, la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)...

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Libellé du point de mesure

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le libellé du point de mesure est un nom qui est associé à chaque point et qui rappelle l'équipement et sa position (entrée, sur, sortie) vis à vis de l'ouvrage sur lequel il est localisé.

Les informations sur le point de mesure relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point de mesure.

Libellé du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau*

Définition :

Le libellé du système de collecte est un nom qui est associé à chaque système de collecte et qui rappelle, suivant l'ouvrage qui lui est en amont ou en aval, la raison sociale de l'établissement industriel, le nom de l'ouvrage de dépollution ou l'agglomération (au sens de la Directive de l'UE)...

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Libellé long de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Libellé long du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Lieu-dit où réside l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Localisation globale du point de mesure

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *4*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La localisation globale du point de mesure indique à l'aide d'un des codes suivants si le point de mesure est en entrée, à l'intérieur, en sortie ou sur le by-pass de l'ouvrage.

Code	Libellé
0	Localisation inconnue
1	En entrée
2	Intérieur
3	En sortie
4	By pass

Pour les ouvrages de dépollution de type station d'épuration, les codes ci-dessus pourront être détaillés à l'aide de l'un des codes ci-dessous qui s'y substituera.

Code	Libellé
S1	Entrée station (effluent 'eau')
S2	Sortie station (effluent 'eau')
S3	By-pass
S4	Boue produite
S5	Apport extérieur boue
S6	Boue déshydratée
S7	Apport extérieur en huiles/graisse
S8	Huiles/graisse traitées
S9	Huiles/graisse produites
S10	Sable produit
S11	Refus de dégrillage produit
S12	Apport extérieur en matières de vidange
S13	Apport extérieur en produits de curage

Le by-pass désigne tout by-pass de la ou les files 'Eau' de la station.

La 'boue produite' est la boue produite par la ou les file(s) 'eau' à destination de la ou les file(s) boue de la station ou d'un ouvrage extérieur lorsque la station ne comporte aucune file boue.

L'apport boue extérieur' désigne tous les apports directs de boue à la station comme les matières de vidange.

La 'boue déshydratée' désigne la boue en sortie de la ou les files boue de la station.

L'apport extérieur en huiles/graisse est les huiles ou les graisses amenées à la station d'épuration en provenance d'autres stations afin d'y être traitées.

Les 'huiles/graisse traitées' sont toutes les huiles et les graisses produites par la ou les files 'eau' de la station et qui sont traitées par la file 'huiles/graisse' de la même station.

Les huiles/graisse produites sont toutes les huiles et les graisses produites par la ou les files 'eau' et qui sont évacuées de la station pour être traitées dans un ou plusieurs autres ouvrages : centre d'incinération...

Le sable produit est le sable produit par la ou les files 'eau' de la station et qui est évacué de la station pour être traité dans un ou plusieurs autres ouvrages : décharge...

Le refus de dégrillage produit est tous les matériaux solides amenés par les flux arrivant à la station (végétaux, ...) et retirés au niveau du ou des dégrilleurs de la ou les files 'eau'. Ces matériaux sont évacués de la station afin d'être traités dans un ou plusieurs autres ouvrages : centre d'incinération...

Les apports extérieurs en matières de vidange sont notamment les vidanges des fosses septiques qui sont amenées à la station d'épuration afin d'y être traitées.

Les apports extérieurs en produits de curage sont notamment les matières récupérées lors des curages des réseaux d'assainissement qui sont amenées à la station d'épuration afin d'y être traitées.

Les informations sur le point de mesure relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point de mesure.

Localisation précise du prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La localisation précise du prélèvement d'effluents est un texte de rédaction libre qui apporte toutes les précisions sur le lieu effectif du prélèvement. Par exemple, le point de mesure peut porter sur un équipement auquel cas, cet attribut indiquera dans quelle partie précise a été fait le prélèvement.

Les informations sur le prélèvement sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Longueur du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *Le mètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le mètre*

Définition :

La longueur du système de collecte est la somme approximative en mètre du linéaire des canalisations qui le compose. Il s'agit d'une information qui sert à donner une indication sur l'importance du réseau.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision relative : *5 chiffres significatifs pour les résultats des paramètres quantitatifs*
Type de précision relative : *Maximale*
Nombre décimal : *Oui*
Responsable : *Producteur de données*
Unité de mesure : *Unité du paramètre (paramètres quantitatifs)*
Valeurs négatives : *Oui*
Valeur(s) : *Codes SANDRE (paramètres qualitatifs)*

Définition :

La mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents est soit la valeur du résultat du paramètre environnemental quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre environnemental qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements.

Mnémonique de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de dépollution.

Code	Libellé
0	Mode d'obtention inconnu
1	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Coordonnées établies (précision le décimètre)
4	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel.

Code	Libellé
0	Mode d'obtention inconnu
1	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Coordonnées établies (précision le décimètre)
4	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Mode d'obtention des coordonnées du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du site industriel.

Code	Libellé
0	Mode d'obtention inconnu
1	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Coordonnées établies (précision le décimètre)
4	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Mode d'obtention des coordonnées du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du système de collecte.

Code	Libellé
0	Mode d'obtention inconnu
1	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Coordonnées établies (précision le décimètre)
4	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nature du flux (eau, boue)

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Chaque flux est caractérisé par sa nature qui est soit liquide, boueuse ou autre, codée de la façon suivante :

Code	Libellé
0	Nature de flux inconnue
1	Eau
2	Boue
3	Huiles, graisses
4	Sables
5	Refus de dégrillage
6	Matières de vidange
7	Produits de curage

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Nom de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*

Définition :

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Le nom des stations d'épuration est le nom usuel de la station en minuscule accentuées, généralement celui de l'agglomération dont elle traite les effluents.

Quand plusieurs stations existent sur la même agglomération, le nom est à compléter d'une indication cardinale (Est, Ouest, Nord, Sud) ou du nom du lieu dit où se situe la station. Le nom de l'agglomération sera séparé de l'indication complémentaire par un '/' (slash).

Nom de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Nom de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Nom du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Nom du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : 60
Responsable : Agences de l'eau

Définition :

Le nom du site industriel est le nom du site géographique ou bien la raison sociale de l'établissement qui occupe le site à la date de validité des données sur le site.

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Nom du support

Nom de l'Objet/Lien : SUPPORT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 40
Responsable : SANDRE

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Numéro de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 6
Responsable : Producteur de données
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le numéro de l'analyse d'effluents est un code numérique attribué par le producteur de données pour distinguer chaque analyse effectuée sur un prélèvement.

Il s'agit d'un identifiant partiel qu'il faut concaténer avec l'identifiant du prélèvement auquel se rattache l'analyse pour être complet.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Numéro du point de mesure

Nom de l'Objet/Lien : POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 10
Responsable : Producteur de données
Autre caractéristique : Clé primaire

Définition :

Le numéro du poste de surveillance est un identifiant artificiel non signifiant attribué par le producteur de données qui utilise le point de mesure.

Les informations sur le point de mesure relèvent de la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui utilisent le point de mesure.

Numéro du prélèvement d'effluents

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'EFFLUENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Producteur de données*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le numéro d'ordre du prélèvement d'effluents est un code numérique attribué par le producteur de données pour distinguer chaque prélèvement au sein d'une opération de prélèvement d'effluents.

Le numéro du prélèvement d'effluents est communiqué sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DEPOLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de dépollution. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e. Par convention, toutes les coordonnées des ouvrages de dépollution seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM32	UTM32W72	15

WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17
WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Agences de l'eau*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de l'ouvrage de rejet dans le milieu. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e. Par convention, toutes les coordonnées des ouvrages de rejets dans le milieu seront en Lambert II étendu (code 5), exceptés ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM32	UTM32W72	15
WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17
WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Projection des coordonnées du site industriel

Nom de l'Objet/Lien : *SITE INDUSTRIEL*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du site industriel. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e. Par convention, toutes les coordonnées des sites industriels seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGÉO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM32	UTM32W72	15
WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17
WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Les informations sur les sites industriels relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Projection des coordonnées du système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées du système de collecte. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e. Par convention, toutes les coordonnées des systèmes de collecte seront en Lambert II étendu (code 5), exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Nom de la référence de coordonnées	Code EDIGEO	Code SANDRE
Projection inconnue		0
Lambert I Nord	LAMB1	1
Lambert II Centre	LAMB2	2
Lambert III Sud	LAMB3	3
Lambert IV Corse	LAMB4	4
Lambert II Etendu	LAMBE	5
Lambert I Carto	LAMB1C	6
Lambert II Carto	LAMB2C	7
Lambert III Carto	LAMB3C	8
Lambert IV Carto	LAMB4C	9
ED50 UTM30	UTM30	10
ED50 UTM31	UTM31	11
ED50 UTM32	UTM32	12
WGS72 UTM30	UTM30W72	13
WGS72 UTM31	UTM31W72	14
WGS72 UTM32	UTM32W72	15
WGS84 UTM30	UTM30W84	16
WGS84 UTM31	UTM31W84	17
WGS84 UTM32	UTM32W84	18
Réunion Gauss Laborde	REUN47GAUSSL	19
Martinique Fort Desaix	MART38UTM20	20
Guadeloupe Saint-Anne	GUAD48UTM20	21
Guyane CSG67UTM21	CSG67UTM21	22
Guyane CSG67UTM22	CSG67UTM22	23
Mayotte Combani	COMBANI	24
Saint Pierre et Miquelon	STPM50UTM21	25

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Proportion d'effluent de l'équipement amont qui passe par la connexion

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
 Précision absolue : *1 %*
 Type de précision absolue : *Maximale*
 Responsable : *Agences de l'eau*
 Unité de mesure : *%*

Définition :

La proportion d'effluents produite par l'équipement amont qui passe par la connexion indique en pourcentage la part des effluents d'une nature donnée (eau, boue) produits par l'équipement amont qui passe par la connexion.

Les informations sur les connexions entre équipements relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui établissent la description de la station d'épuration.

Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
 Précision absolue : *1 %*
 Précision relative : *1 %*
 Type de précision absolue : *Maximale*
 Type de précision relative : *Maximale*
 Responsable : *Producteur de données*
 Unité de mesure : *%*

Définition :

La proportion d'effluents produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion indique en pourcentage la part des effluents d'une nature donnée (eau, boue) produits par l'ouvrage amont qui passe par la connexion.

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Référence de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : ANALYSE

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 20
Responsable : Producteur de données

Définition :

La référence de l'analyse est le code que le producteur de données affecte à l'opération de prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Référence de l'opération de prélèvement d'effluent

Nom de l'Objet/Lien : OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 20
Responsable : Producteur de données

Définition :

La référence de l'opération de prélèvement du producteur de données est le code que le producteur de données affecte à l'opération de prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Les informations sur l'opération de prélèvements d'effluents sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.

Référence du prélèvement d'effluents (producteur)

Nom de l'Objet/Lien : PRELEVEMENT D'EFFLUENT

Caractéristiques :

Format : Caractère
Longueur : 10
Responsable : Producteur de données

Définition :

La référence du prélèvement d'effluents est le code que le producteur de données affecte au prélèvement à des fins d'identification interne, de gestion ou de correspondance pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contexte du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Références bibliographiques sur le paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Références de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Résultat de l'analyse

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *15*
Précision relative : *5 chiffres significatifs (paramètres quantitatifs)*
Type de précision relative : *Maximale*
Nombre décimal : *Oui*
Responsable : *Producteur de données*
Unité de mesure : *Unité du paramètre (paramètres quantitatifs)*
Valeurs négatives : *Oui*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE (paramètres qualitatifs)*

Définition :

Le résultat de l'analyse d'effluents est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Rue de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la réglementation de la Poste française, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
Précision absolue : *Le millimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Responsable : *Agences de l'eau*
Unité de mesure : *Le millimètre*

Définition :

La section de l'ouvrage de rejet est le diamètre intérieur exprimé en millimètre de la canalisation qui amène l'effluent dans le milieu.

Cet attribut n'est pas renseigné lorsque le rejet représente un rejet diffus, un rejet d'épandage ou un ensemble de rejets physique.

Les informations sur les ouvrages de rejets qui sont utilisées dans le cadre du R.N.D.E. relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Statut de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme d'enregistrement d'un intervenant dans la liste nationale

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouvel intervenant.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de l'intervenant, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de l'intervenant.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse,

le comité désigne l'intervenant existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvel intervenant, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut de la fraction analysée

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut de la méthode

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut du paramètre

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Statut du support

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Type d'ouvrage de dépollution

Nom de l'Objet/Lien : *OUVRAGE DE DE POLLUTION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *Agences de l'eau / ADEME*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type d'ouvrage de dépollution précise à l'aide de l'un des codes suivants, la nature de l'ouvrage de dépollution :

Code	Libellé
STEP	Station d'épuration
UTSP	Unité de traitement des sous-produits

Le type d'ouvrage 'inconnu' n'est pas accepté.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les stations d'épuration et les unités de traitement des sous-produits. La description des ouvrages appartenant à l'une de ces deux grandes familles est respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

Type de l'ouvrage amont

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage amont à la connexion, par l'un des codes de la liste suivante :

Code	Libellé
0	Type inconnu
1	Commune
2	Site industriel
3	Système de collecte
4	Station d'assainissement
5	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet dans le milieu

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Type de l'ouvrage aval

Nom de l'Objet/Lien : *CONNEXION*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le type de l'ouvrage décrit la nature de l'ouvrage aval à la connexion à l'aide de l'un des codes de la liste suivante :

Code	Libellé
0	Type inconnu
1	Commune
2	Site industriel
3	Système de collecte
4	Station d'assainissement
5	Unité de traitement des sous-produits
6	Rejet dans le milieu

Les informations sur les connexions relèvent de la responsabilité du ou des organismes qui y établissent des valeurs statistiques de rejet.

Type de système de collecte

Nom de l'Objet/Lien : *SYSTEME DE COLLECTE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *1*
Responsable : *Agences de l'eau*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le type de système de collecte indique à l'aide de l'un des codes suivants si le système de collecte est unitaire, mixte ou séparatif.

Code	Libellé
1	Unitaire
2	Mixte
3	Séparatif
4	Pluvial

Le type du réseau de collecte sera défini sur la base du linéaire de tuyau.

Un réseau sera unitaire lorsqu'il utilise une canalisation unique pour les eaux usées et de ruissellement.

Un réseau sera séparatif lorsqu'il utilise deux canalisations différentes pour les eaux usées et les eaux de ruissellement.

Un réseau sera mixte lorsqu'il est séparatif mais comportant dans certaines de ses branches notamment anciennes des parties unitaires.

Un réseau sera pluvial lorsqu'il est constitué d'une seule canalisation exclusivement consacrée aux eaux de ruissellement.

Dans les faits, un réseau sera unitaire ou séparatif s'il est de l'un de ces types sur plus de la moitié de son linéaire, mixte si la proportion de linéaire d'unitaire ou de séparatif est équivalente ou inconnue. Enfin, un réseau sera pluvial s'il s'agit de sa finalité première.

Les informations sur les systèmes de collecte relèvent de la responsabilité des Agences de l'eau.

Unité de mesure

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Producteur de données*
Valeur(s) : *Unité de mesure des paramètres SANDRE*

Définition :

L'unité de mesure est l'unité dans laquelle s'exprime la valeur mentionnée dans l'attribut "Résultat de l'analyse".

Cet attribut ne sera pas renseigné pour les analyses de paramètres qualitatifs. Par contre, il contiendra l'une des unités de mesures acceptées et définies au niveau des fiches pour les paramètres quantitatifs.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au point de mesure où a été réalisé le prélèvement.

Ville de l'intervenant

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*
Responsable : *SANDRE*

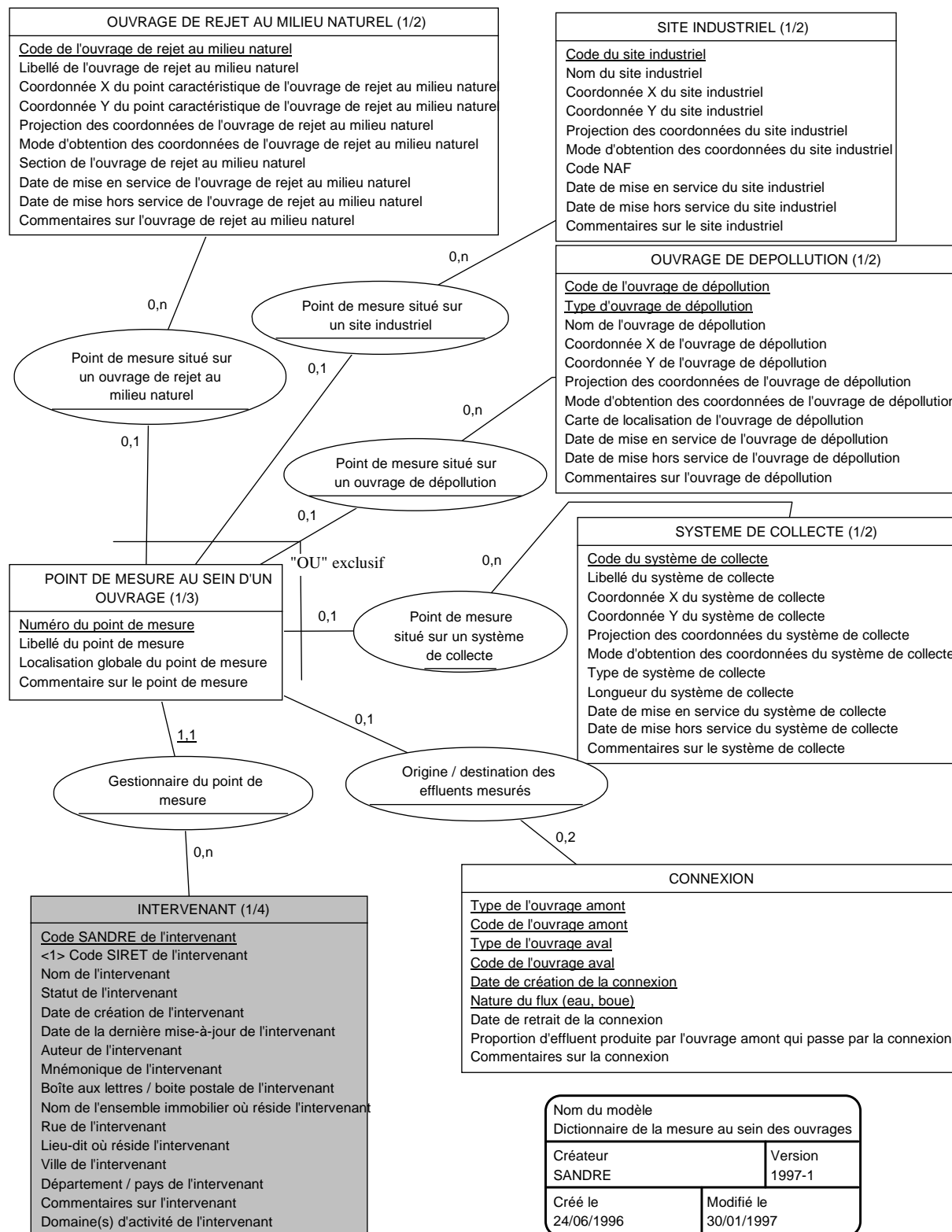
Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la réglementation de la Poste française, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

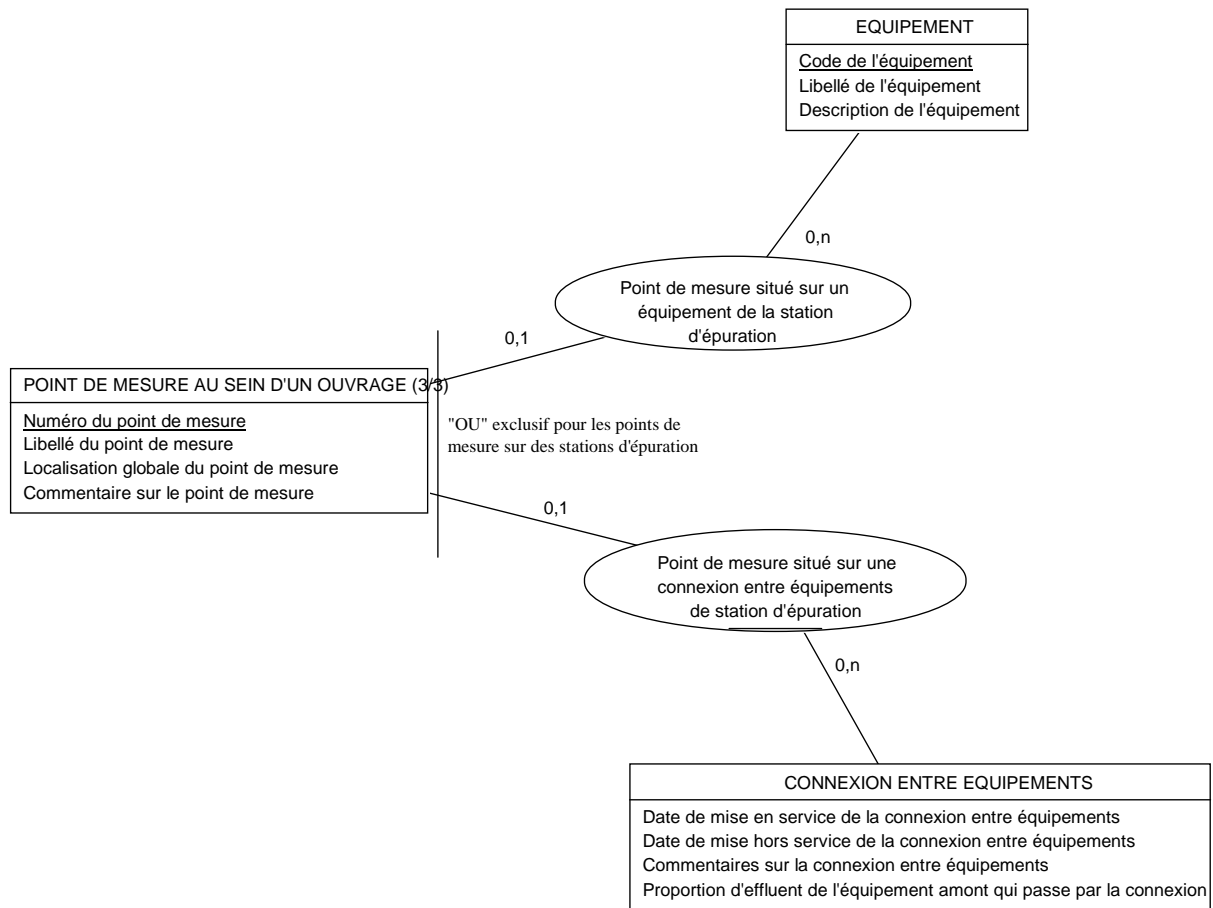
ANNEXE I

SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES



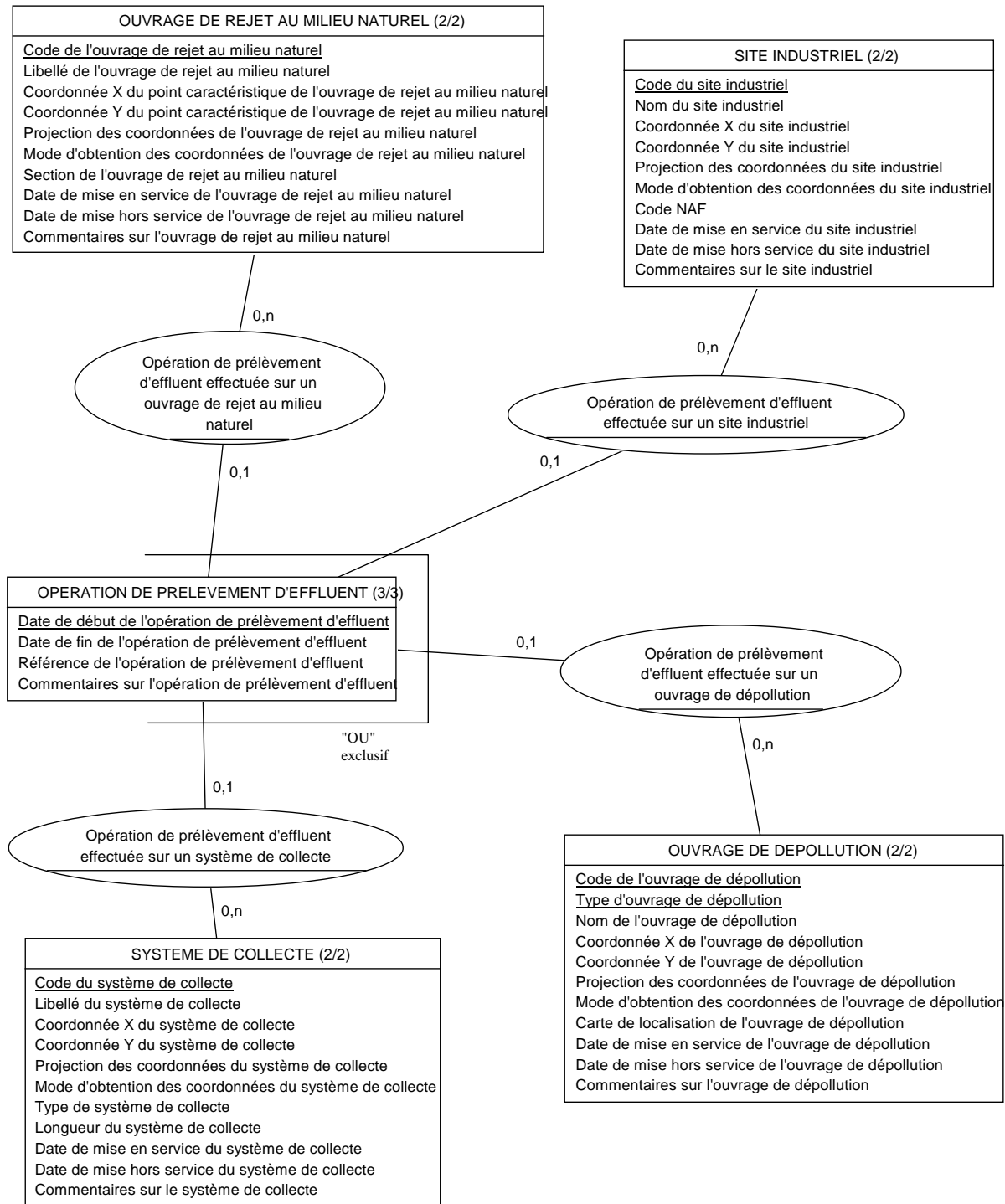
Nom du modèle	
Dictionnaire de la mesure au sein des ouvrages	
Créateur	Version
SANDRE	1997-1
Créé le	Modifié le
24/06/1996	30/01/1997

MCD de la mesure au sein des ouvrages (1/6)



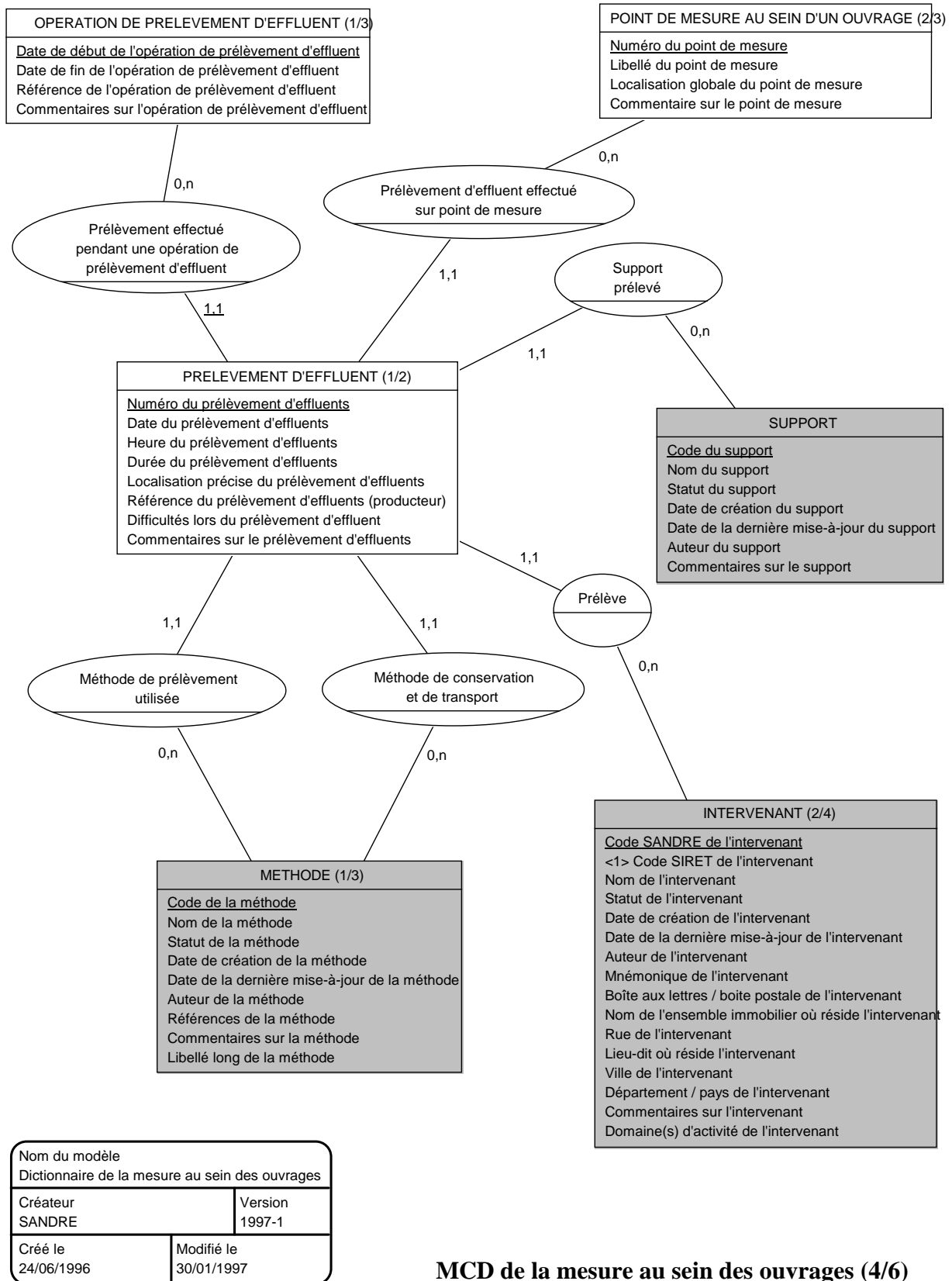
Nom du modèle Dictionnaire de la mesure au sein des ouvrages	
Créateur SANDRE	Version 1997-1
Créé le 24/06/1996	Modifié le 30/01/1997

MCD de la mesure au sein des ouvrages (2/6)

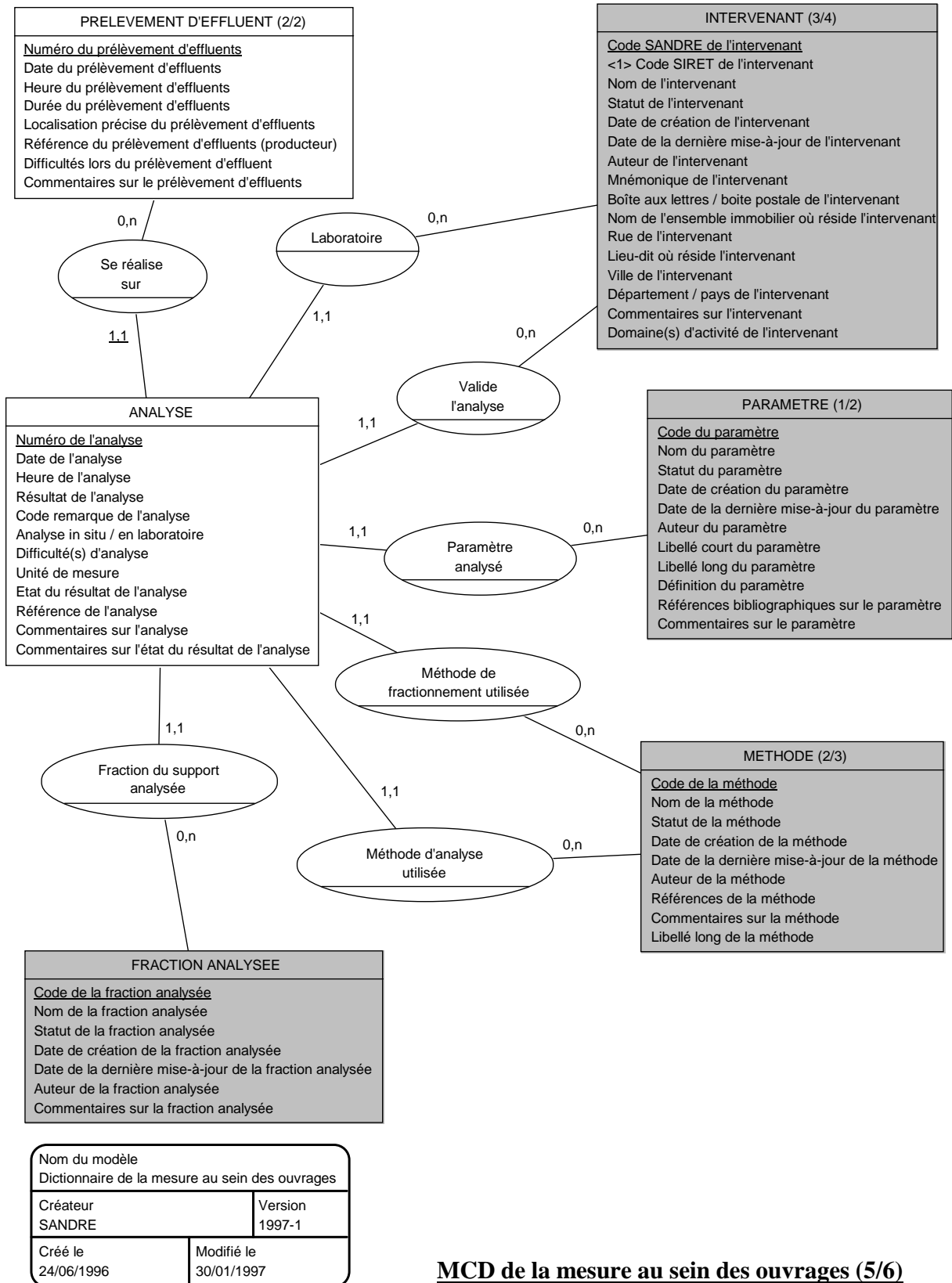


Nom du modèle	
Dictionnaire de la mesure au sein des ouvrages	
Créateur	Version
SANDRE	1997-1
Créé le	Modifié le
24/06/1996	30/01/1997

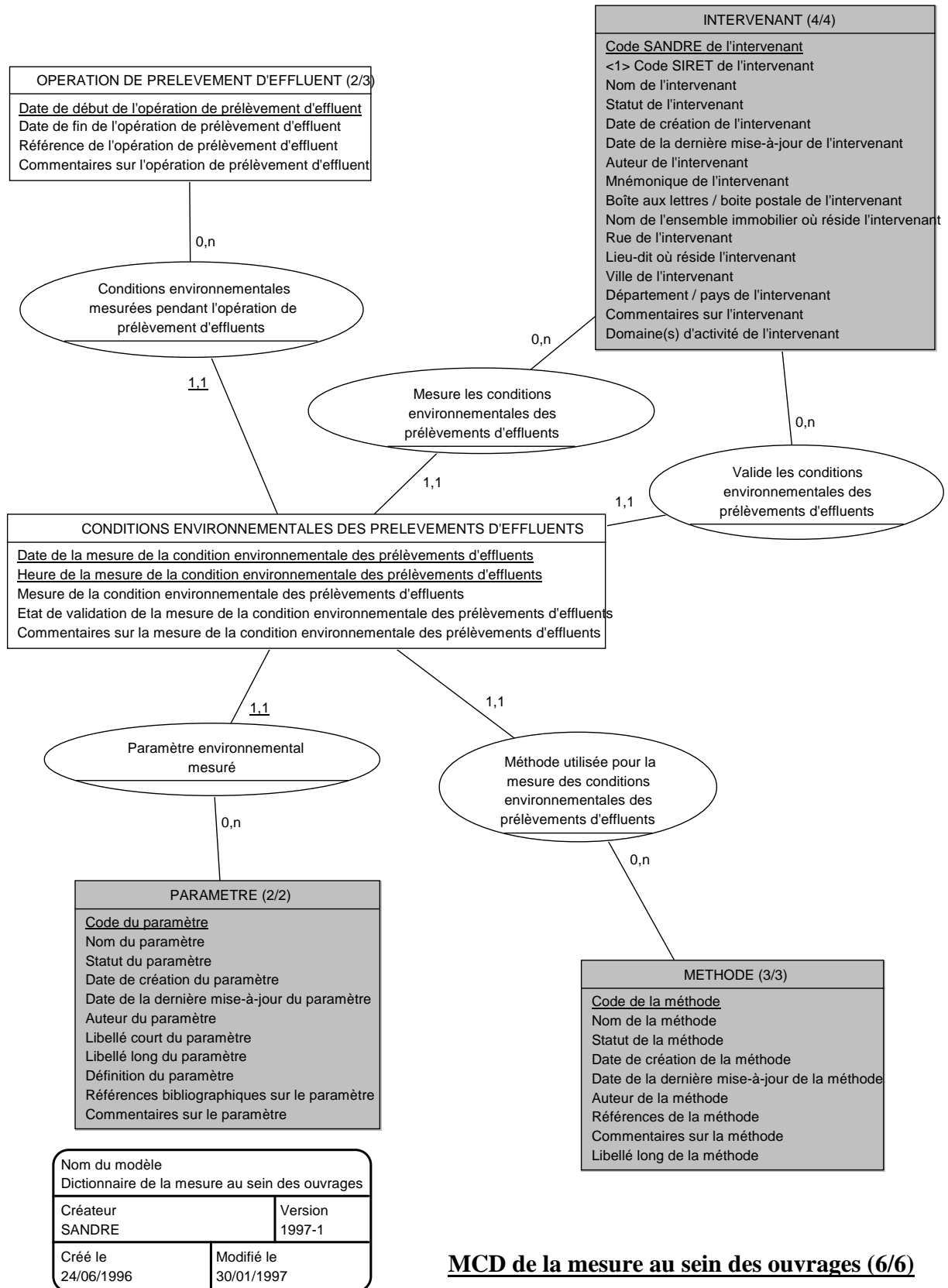
MCD de la mesure au sein des ouvrages (3/6)



MCD de la mesure au sein des ouvrages (4/6)



MCD de la mesure au sein des ouvrages (5/6)



MCD de la mesure au sein des ouvrages (6/6)

ANNEXE II

DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS

A	ANALYSE	Mesure au sein d'un ouvrage
C	CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS CONNEXION CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS	Mesure au sein d'un ouvrage Suivi des flux polluants Description des ouvrages
E	EQUIPEMENT	Description des ouvrages
F	FRACTION ANALYSEE	Paramètre
I	INTERVENANT	Intervenant
M	METHODE	Processus d'acquisition des données hydrobiologiques
O	OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT OUVRAGE DE DE POLLUTION OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	Mesure au sein d'un ouvrage Description des ouvrages Suivi des flux polluants
P	PARAMETRE POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE PRELEVEMENT D'EFFLUENT	Paramètre Mesure au sein d'un ouvrage Mesure au sein d'un ouvrage
S	SITE INDUSTRIEL SUPPORT SYSTEME DE COLLECTE	Description des ouvrages Paramètre Suivi des flux polluants

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	3
Le Réseau National des Données sur l'Eau	3
Le SANDRE.....	3
Les dictionnaires de données.....	3
Les références communes.....	3
Les formats d'échange informatique.....	4
Organisation du SANDRE	4
INTRODUCTION	6
CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES	7
Formats des attributs	7
Caractéristiques des attributs.....	7
Responsable	7
Précision absolue.....	8
Type de précision absolue.....	8
Caractère de la précision absolue	8
Précision relative.....	8
Type de précision relative	9
Caractère de la précision relative	9
Longueur impérative	9
Majuscule / Minuscule	9
Accentué.....	10
Origine temporelle	10
Nombre décimal	10
Valeurs négatives	10
Borne inférieure de l'ensemble des valeurs	10
Borne supérieure de l'ensemble des valeurs	10
Unité de mesure.....	12
Saisie.....	12
Autres caractéristiques	12
Procédure de création d'un nouveau code dans les listes nationales.....	13
Formalisme des schémas de données	13
LA MESURE AU SEIN DES OUVRAGES.....	16
I - Le point de mesure	16
II - Les étapes de la mesure.....	16
A - L'opération de prélèvement d'effluent.....	16
B - Le prélèvement d'effluents	16
C - L'analyse.....	17
III - Les méthodes	17
IV - La qualité des données.....	17
V - Les acteurs	18
ANALYSE.....	19
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS D'EFFLUENTS	19
CONNEXION.....	20
CONNEXION ENTRE EQUIPEMENTS	21
EQUIPEMENT	21
FRACTION ANALYSEE.....	21
INTERVENANT	22
METHODE.....	22
OPERATION DE PRELEVEMENT D'EFFLUENT.....	23
OUVRAGE DE DEPOLLUTION	24
OUVRAGE DE REJET AU MILIEU NATUREL	25
PARAMETRE	26
POINT DE MESURE AU SEIN D'UN OUVRAGE	27
PRELEVEMENT D'EFFLUENT	27
SITE INDUSTRIEL.....	27
SUPPORT	29
SYSTEME DE COLLECTE.....	29

Analyse in situ / en laboratoire.....	31
Auteur de l'intervenant	31
Auteur de la fraction analysée	31
Auteur de la méthode	32
Auteur du paramètre.....	32
Auteur du support.....	32
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant.....	32
Carte de localisation de l'ouvrage de dépollution.....	33
Code de l'équipement	33
Code de l'ouvrage amont	33
Code de l'ouvrage aval	33
Code de l'ouvrage de dépollution	34
Code de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	34
Code de la fraction analysée.....	34
Code de la méthode.....	36
Code du paramètre	36
Code du site industriel.....	36
Code du support	37
Code du système de collecte	37
Code NAF	37
Code remarque de l'analyse.....	37
Code SANDRE de l'intervenant	38
Code SIRET de l'intervenant.....	38
Commentaire sur le point de mesure	40
Commentaires sur l'analyse	40
Commentaires sur l'état du résultat de l'analyse	41
Commentaires sur l'intervenant	41
Commentaires sur l'opération de prélèvement d'effluent	41
Commentaires sur l'ouvrage de dépollution	41
Commentaires sur l'ouvrage de rejet au milieu naturel.....	42
Commentaires sur la connexion	42
Commentaires sur la connexion entre équipements.....	42
Commentaires sur la fraction analysée.....	42
Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents	43
Commentaires sur la méthode	43
Commentaires sur le paramètre	43
Commentaires sur le prélèvement d'effluents	45
Commentaires sur le site industriel	45
Commentaires sur le support	45
Commentaires sur le système de collecte	45
Coordonnée X de l'ouvrage de dépollution	46
Coordonnée X du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	46
Coordonnée X du site industriel.....	47
Coordonnée X du système de collecte.....	47
Coordonnée Y de l'ouvrage de dépollution	48
Coordonnée Y du point caractéristique de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	48
Coordonnée Y du site industriel.....	49
Coordonnée Y du système de collecte.....	49
Date de création de l'intervenant	50
Date de création de la connexion	50
Date de création de la fraction analysée.....	50
Date de création de la méthode	51
Date de création du paramètre.....	51
Date de création du support.....	51
Date de début de l'opération de prélèvement d'effluent.....	52
Date de fin de l'opération de prélèvement d'effluent	52
Date de l'analyse.....	52
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant.....	53
Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée.....	53

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode	53
Date de la dernière mise-à-jour du paramètre	54
Date de la dernière mise-à-jour du support	55
Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents.....	55
Date de mise en service de l'ouvrage de dépollution.....	55
Date de mise en service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	56
Date de mise en service de la connexion entre équipements	56
Date de mise en service du site industriel.....	56
Date de mise en service du système de collecte	57
Date de mise hors service de l'ouvrage de dépollution.....	57
Date de mise hors service de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	57
Date de mise hors service de la connexion entre équipements	58
Date de mise hors service du site industriel	58
Date de mise hors service du système de collecte	58
Date de retrait de la connexion.....	58
Date du prélèvement d'effluents	59
Définition du paramètre	59
Département / pays de l'intervenant.....	59
Description de l'équipement	60
Difficulté(s) d'analyse.....	62
Difficultés lors du prélèvement d'effluent	63
Domaine(s) d'activité de l'intervenant	63
Durée du prélèvement d'effluents	63
Etat de validation de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents	64
Etat du résultat de l'analyse	64
Heure de l'analyse	65
Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents	65
Heure du prélèvement d'effluents	66
Libellé court du paramètre	66
Libellé de l'équipement	67
Libellé de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	67
Libellé du point de mesure	67
Libellé du système de collecte.....	67
Libellé long de la méthode	68
Libellé long du paramètre	68
Lieu-dit où réside l'intervenant.....	68
Localisation globale du point de mesure	69
Localisation précise du prélèvement d'effluents.....	70
Longueur du système de collecte.....	70
Mesure de la condition environnementale des prélèvements d'effluents	70
Mnémonique de l'intervenant	71
Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de dépollution	71
Mode d'obtention des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	71
Mode d'obtention des coordonnées du site industriel.....	72
Mode d'obtention des coordonnées du système de collecte.....	72
Nature du flux (eau, boue).....	73
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant.....	73
Nom de l'intervenant	73
Nom de l'ouvrage de dépollution.....	74
Nom de la fraction analysée	75
Nom de la méthode	75
Nom du paramètre.....	75
Nom du site industriel	75
Nom du support.....	76
Numéro de l'analyse	76
Numéro du point de mesure	76
Numéro du prélèvement d'effluents.....	78
Projection des coordonnées de l'ouvrage de dépollution.....	78
Projection des coordonnées de l'ouvrage de rejet au milieu naturel	79

Projection des coordonnées du site industriel	80
Projection des coordonnées du système de collecte	80
Proportion d'effluent de l'équipement amont qui passe par la connexion.....	82
Proportion d'effluent produite par l'ouvrage amont qui passe par la connexion	82
Référence de l'analyse	84
Référence de l'opération de prélèvement d'effluent.....	84
Référence du prélèvement d'effluents (producteur).....	84
Références bibliographiques sur le paramètre.....	85
Références de la méthode.....	85
Résultat de l'analyse	85
Rue de l'intervenant.....	86
Section de l'ouvrage de rejet au milieu naturel.....	86
Statut de l'intervenant	86
Statut de la fraction analysée.....	87
Statut de la méthode	87
Statut du paramètre	88
Statut du support	88
Type d'ouvrage de dépollution	89
Type de l'ouvrage amont	89
Type de l'ouvrage aval	91
Type de système de collecte.....	91
Unité de mesure.....	92
Ville de l'intervenant	92
ANNEXE I : SCHEMA CONCEPTUEL DES DONNEES.....	93
ANNEXE II : DICTIONNAIRE DE DONNEES ORIGINE DE CHACUN DES OBJETS.....	100
TABLE DES MATIERES	101